

Une indispensable nouvelle politique de ressources humaines



par Georges de Certaines - Délégué Général des P.P

Il y a quelques semaines, notre ami Hubert Tassin se livrait à une analyse de l'écosystème de notre Institution et soulignait la nécessité de travailler au rebond urgent du PMU avant toute chose. Une entreprise doit avoir une stratégie et des perspectives de développement. Pour autant il faudra du volontarisme, de la créativité et un peu de temps pour relancer une machine en panne. Aussi, faire des économies à tous les niveaux de l'Institution est nécessaire. Or, pour reprendre les propos d'Hubert Tassin, il y a deux masses principales dans la colonne des dépenses : les allocations c'est-à-dire le carburant à mettre dans le moteur et la masse salariale.

L'exemple vient d'en haut

On a coutume de dire que l'exemple doit venir d'en haut. C'est vrai aussi en matière de gestion des ressources humaines. Or le Comité de Direction de France Galop est loin d'être un exemple. Nous voilà en présence de deux directeurs généraux, d'un directeur financier, d'un directeur du

Vendredi 9 avril 2026 - N°557

marketing et d'une chargée de la communication, d'un ou d'une DRH... sans compter un directeur responsable de l'informatique et du numérique chargé de mettre en œuvre un projet important mais lourd en terme de budget. Or si le PMU est une entreprise très lourde au regard de son chiffre d'affaire, de son réseau de points de vente, de l'ampleur de ses systèmes informatiques, France Galop reste une PME et le nombre de cadres dirigeants semble vraiment disproportionné. J'ai l'exemple en tête d'un de mes clients qui a une entreprise de 350 salariés et deux cadres dirigeants (un financier et un commercial). Je ne connais pas le successeur d'Elie Hennau et n'ai pas à juger de ses compétences. M. Herrnberger est d'ailleurs précédé d'une très bonne réputation notamment pour tout ce qu'il a apporté au sein de l'AFASEC. Mais à lire le communiqué de France Galop qui a annoncé sa nomination, il partage la direction de la maison avec Henri Pouret dont on connaît l'engagement et la connaissance parfaite de tous les rouages de l'Institution. Reste donc au nouveau directeur de veiller sur les dossiers - essentiels - RH, financiers, et communication. Or pour tous ces sujets, France Galop dispose déjà d'un directeur... Peut-on vraiment s'offrir un tel luxe ?

Avec le Trot

De l'autre côté du couloir de l'immeuble commun des courses, Thémis, nos amis du Trot ont un organigramme en râteau, avec 3 directeurs qui couvrent l'ensemble des missions. Une politique de RH qui semble moins dispendieuse et sans doute pas moins efficace que celle de France

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

Galop. En revanche, selon nos informations, France Galop n'a pas ménagé ses appels du pied pour proposer au Trot des mises en commun de fonctions supports. Une démarche parfaitement logique qui, si elle ne voit pas le jour, rend la cohabitation au sein d'un même immeuble parfaitement stérile.

En attendant, France Galop a recherché quelles synergies pourraient exister avec les multiples structures communes de notre Institution, Fédération Nationale, GTHP, AFASEC... C'est évidemment mieux que rien mais sans le Trot on ne pourra envisager de vraies réformes d'envergure, à la hauteur de l'abîme actuel.

Simplifier nos organisations

La multiplicité des structures qui cohabitent au sein de notre écosystème doit également interroger. Sont-elles toutes utiles ? Peut-on envisager des regroupements, des mises en commun de moyens comme cela est le cas pour un certain nombre d'hippodromes de l'Ouest de la France, sous forme d'un GIE de moyens.

Dans le même esprit, les PP militent depuis longtemps pour un regroupement d'hippodromes au sein de structures uniques lorsque la cohérence géographique permet de l'envisager. Les hippodromes de Lyon puis ceux de Marseille y sont parvenus. Pourquoi pas l'envisager ailleurs ? Le Président de l'hippodrome de Bordeaux a annoncé quitter cette fonction pour se consacrer à la mairie de La Teste de Buch dont il vient d'être désigné comme premier magistrat. N'est-ce pas l'occasion de remettre sur le tapis une réflexion menant progressivement à une seule structure regroupant Le Bouscat et celui du Béquet sur le

bassin d'Arcachon ? Le Président de Vichy, Philippe Bouchara également en charge des régions à France Galop ne pourrait-il pas initier un mouvement visant à mutualiser les 3 hippodromes de l'Allier : Vichy, Moulins et Montluçon ? Les hippodromes de Nantes et de Pornichet ne peuvent-ils lier leur avenir par des rapprochements ? Et d'autres exemples ne manquent pas dans beaucoup de régions ? Je sais que certains hippodromes du sud-ouest partagent du matériel comme des herses. On peut sans doute aller plus loin.

La tutelle de l'État

Notre écosystème fonctionne sous le régime de l'économie administrée avec un droit de regard de la puissance publique sur notre organisation et une validation de nos principales décisions par les représentants des ministères de tutelle. Mais alors pourquoi ces derniers ne tapent-ils pas du poing sur la table pour obliger le Trot et le Galop à avancer plus vite et plus loin ? Comment le contrôleur d'État a-t-il pu valider l'investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros dans un projet informatique du seul Galop alors qu'il aurait pu imposer aux sociétés-mères de s'entendre autour d'un projet commun ? A notre sens la tutelle n'est pas là juste pour vérifier de la légalité de nos décisions mais aussi de l'opportunité de nos grandes orientations.

Et nos orientations en matière de ressources humaines peuvent être décisive dans la construction d'une nouvelle trajectoire financière qui devient particulièrement urgente.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr